



MAIRIE DE FELINES

Compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020

1 - Approbation des procès-verbaux du 05/06 et du 03/07/2020

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les deux Procès-verbaux des deux réunions de conseil précédentes.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Valérie MONTEIL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout à l'ordre du jour du dossier piste forestière de Vacheresse.

2 - Affectation des résultats comptables (Commune, Régie de transports, CCAS)

L'affectation du résultat concerne le traitement donné aux recettes ou aux dépenses générées au terme d'un exercice comptable. Cette affectation est décidée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget de la **Commune** : 66 216.27 € de résultat de fonctionnement en réserves, - 32 728.73 € en investissement D en solde d'exécution cumulé d'investissement et 50 526.77 € de solde des restes à réaliser d'investissement, venant combler le déficit cumulé d'investissement. Le conseil valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2019.

Ensuite, monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget de la **Régie de Transport** : 13 782.70 € de résultat de fonctionnement dont 11 259.76 € en réserve de fonctionnement (R002) et - 2 522.94 € en investissement D 001 en solde d'exécution cumulé d'investissement, l'excédent de fonctionnement venant combler le déficit en R 1068 pour le même montant. Le conseil valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2019.

Enfin, monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget du **CCAS** : 968.96 € de résultat de fonctionnement en report (R 002 en fonctionnement) pour le même montant. Le conseil valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2019.

3 - Vote des taux / taxes locales 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 (Taxe d'habitation = 8,47% ; Foncier bâti = 11,83 % ; Foncier non bâti = 83,88 %).

4 - Vote des budgets (Commune, Régie de transports, CCAS)

Le budget primitif 2020 du **budget principal de la commune** s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement à 395 403.11 € et pour la section investissement à 1 549 466.82 €. Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Le budget primitif 2020 de la **Régie de transport** s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement à 24 759.76€ et pour la section investissement à 6 001.02€. Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Le budget primitif 2020 du **CCAS** s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de Fonctionnement à 9 141.00 € et pour la section Investissement à zéro euro. Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

5 - Vote des subventions accordées aux associations.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subventions des associations communales et cantonales pour l'année 2020. Après examen des propositions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions représentant un total de 5300 €. D'autres demandes pourront être examinées en cours d'année si besoin.

6 - Tarifs des locations (Salle des fêtes + Matériel communal)

Le Maire rappelle au conseil les tarifs de location aux particuliers comme aux professionnels de la salle polyvalente pour un week-end. Les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la location.

Le conseil, à l'unanimité, décide de reconduire ces tarifs à savoir pour un week-end : 75€ pour les habitants de la commune et 110€ pour les extérieurs. L'association de Yoga « Aux quatre vents par 4 chemins » dont le siège social est à Connangles continuera à s'acquitter pour l'occupation de la salle polyvalente le lundi et le jeudi d'un loyer mensuel de vingt euros. Il y a une demande de plus en plus fréquente pour emprunter des tables, chaises ou bancs seuls. Le conseil, après en avoir délibéré, fixe un forfait de prêt des bancs et tables ou chaises à 50€ pour les personnes et associations extérieures à la commune et valide à l'unanimité cette décision. Les collectivités voisines seront exemptées de ce forfait en cas de prêt de matériel.

7 - Délibération sur le renouvellement de la convention des repas cantine scolaire avec l'IME.

L'IME de La Chaise Dieu est prestataire des repas livrés aux cantines scolaires de Sembadel et Félines. Le Maire présente au conseil un renouvellement de la convention en cours. Le repas sera facturé à la commune 4,72€ à partir du 1^{er} septembre 2020. Après échanges et après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas répercuter aux familles cette augmentation au 1^{er} septembre 2020 et de continuer à réclamer le tarif de 4,62€ jusqu'au 31 décembre 2020. A partir du 1^{er} janvier 2021 l'augmentation sera répercutée aux familles et le repas sera facturé 4,72€. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour renouveler la convention et donne tous pouvoirs à M. le maire pour la signer.

8 - Délibération concernant le remboursement aux familles des transports scolaires par le CCAS.

Suite au changement de système de billetterie de la CAPEV, cette dernière ne peut plus assurer la facturation à la Mairie qui prenait à sa charge le coût du transport scolaire revenant aux familles. Cette décision oblige les familles à s'inscrire en ligne afin d'assurer un transport scolaire à leurs enfants pour la rentrée prochaine et de payer aussi en ligne l'abonnement annuel obligatoire, afin de valider leur inscription, les montants suivants : Primaire 90 € et Secondaire 180 € par enfant. Suite à cette modification, Mr le Maire souhaite ne pas remettre en cause cet avantage donné aux familles et sollicite le CCAS pour continuer la gratuité du transport scolaire auprès des familles, en assurant un remboursement, via le CCAS sur conseil du trésorier. Le conseil du CCAS décide à la majorité présente d'approuver cette décision et de permettre le remboursement aux familles du montant payé, sur présentation de la facture acquittée.

9 - Délibération sur la proposition de la CAO pour l'aménagement de la traversée de Sembadel-Gare.

Monsieur le maire rappelle l'avancée du projet de la traversée de Sembadel-Gare, en lien avec la commune de Sembadel et informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juillet 2020. Le choix de la commission se base sur trois critères, (50% le tarif, 40 % la valeur technique et 10 % le délai). L'offre la mieux disante émane de L'entreprise BROC Travaux Routiers, située sur St Paulien pour un montant total de 37 233.50 € HT. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité et donne tout pouvoir à M. le maire sur ce dossier.

10 - Désignation délégués de l'EPF.

Le conseil décide à l'unanimité, pour représenter la commune de Félines à l'EPF Auvergne, de nommer M. Philippe MEYZONET en tant que délégué titulaire et M. Jean-Jacques PERRIN en tant que délégué suppléant.

11 - Désignation des représentants pour siéger à la Conférence Intercommunale du Logement.

Monsieur le maire lit au conseil la lettre de l'agglomération du Puy en Velay qui indique que la loi égalité et citoyenneté du 27/01/2017 rend obligatoire la CIL, pilotée par le Préfet du Département et le président de la CAPEV. Le conseil décide à l'unanimité, pour représenter la commune de Félines à la CIL, de nommer M. Stéphane DARLE, délégué titulaire et Mme MISSONNIER Delphine, déléguée suppléante.

12 - Délibération sur le projet de 2x2 voies de la RN88 entre le pertuis et St Hostien porté par la Région AURA.

Monsieur le maire fait lecture des documents en sa possession concernant le projet de la Région AURA concernant la 2X2 voies sur la RN88. L'enquête publique démarre le 15 juillet 2020 et la Région demande à tous les élus de se mobiliser pour qu'aboutisse le projet. Le conseil municipal souhaite que le projet voit le jour et donne tout pouvoir à M. le maire pour rédiger une délibération en ce sens.

13 - Délibération portant sur le lancement du projet de desserte forestière de « VACHERESSE » :

Monsieur le maire remercie le conseil de rajouter ce point au conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de créer une desserte forestière dans le massif forestier de Vacheresse. Cet aménagement en commun entre les municipalités de Bellevue-la-Montagne, Monlet et Félines permettrait de faire la jonction entre l'étang de Vacheresse et la voie départementale D211 en deux points. Monsieur le Maire précise qu'une convention entre les communes de Bellevue-la-Montagne, Monlet et Félines sera établie afin de préciser les modalités de choix des entreprises, de la répartition du financement du programme entre les communes, du programme de réalisation des travaux, ainsi que tout ce qui est inhérent à la réception des travaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide la poursuite des opérations, sollicite pour la réalisation de ces travaux une aide financière du budget général de l'État ou de tout autre financeur au taux le plus élevé possible, délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune de BELLEVUE-LA-MONTAGNE, donne tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant de la municipalité de Bellevue-la-Montagne pour le montage du dossier technique et financier de cette opération, précise qu'en cas de non obtention des subventions le projet sera annulé.

- Questions diverses

1) Vente de terrain :

Un administré a demandé à Valérie MONTEIL où en était la vente du terrain devant chez lui. Le dossier est en cours, des devis auprès des notaires ont été demandés et une proposition sera faite aux acquéreurs avec le notaire le mieux disant.

2) Rejet d'un certificat d'urbanisme par la DDT :

Le propriétaire d'un terrain s'est vu refuser son CU par les services de la DDT, car ils considèrent que son terrain devant accueillir la maison est trop excentré du village. Après un long débat et l'incompréhension des membres du conseil, l'assemblée délibérante a donné pouvoir au maire, pour l'écriture d'un courrier de recours aux services de la DDT, appuyant la validation du C.U.

3) Course équestre

La Mairie a besoin d'un référent pour aller choisir le modèle des coupes (trophées) voulu par la commune / et ensuite aller les récupérer. Valérie MONTEIL s'est proposée pour la récupération des coupes. Suite à la demande des encadrants de la course, Jean-Jacques PERRIN ira aider l'agent municipal, pour boucher les revers d'eau, afin que les chevaux et les cavaliers puissent circuler dans les chemins en toute sécurité.

4) Installation BERGER-LEVRAULT

Le secrétariat s'est renseigné pour une éventuelle installation de BERGER-LEVRAULT sur le deuxième poste informatique (mis en place en début d'année). Le coût de l'installation, vu que ce logiciel est déjà présent sur le poste n°1, a été estimé par le Centre de Gestion à 100 €. Le conseil donne son accord pour l'engagement de cette dépense et de ces travaux.

5) Accès Géoportail

Nous avons la possibilité de rajouter des personnes, pour l'accès aux données Géoportail. Philippe MEYZONET pense créer un espace pour les nouveaux membres du conseil municipal, ou agent de la mairie. Quatre espaces personnels seront donc créés : trois pour les adjoints de la commune et un pour le nouvel agent administratif.

6) Point COVID 19

A la demande de Mr Le Maire, tous les masques disponibles devront être distribués par les élus (référent de secteur) avant la fin de la semaine 30.

7) Fête patronale

L'ensemble du conseil municipal trouve cela dommage d'annuler entièrement la fête patronale de la commune. L'ensemble des élus sont pour le maintien de la Buvette (sous conditions), des feux d'artifices, et pourquoi pas de la brocante. En revanche, une réticence est constatée pour le maintien du Bal, des chars fleuries et des repas (sauf si repas proposés à emporter). Le comité d'animation fera part de ses décisions ultérieurement.